

À partir du 5 juin 2025

INSCRIVEZ-VOUS AU TRANSPORT SCOLAIRE !



Rendez-vous sur

fluo.grandest.fr/scolaire

et inscrivez-vous avant le **11 juillet**
pour recevoir la carte de transport
avant la rentrée.



L'offre de transport scolaire Fluo

EN BREF !

Pour les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (CFA, lycées généraux, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats) :



un statut d'ayant droit ouvert sur **trois critères** (+ d'infos en dernière page)



un aller-retour quotidien



un tarif pour les **ayants droit** collégiens et lycéens : 105 €



la gratuité pour les élèves de primaire

Le saviez-vous ?

La participation **des familles** correspond à **7%** du coût réel du transport (**1450 €/an/élève**) mis en place pour un élève, depuis la maternelle jusqu'au lycée. Les **93 %** (1345 €/an/élève) restants sont pris en charge par la Région et donc par l'ensemble des contribuables du Grand Est, indépendamment de leur usage des transports scolaires.

Comment s'inscrire ?

Une inscription en 4 étapes :

1. Rendez-vous sur **fluo.grandest.fr/scolaire**. Des tutoriels sont disponibles sur cette page pour vous aider.
2. Cliquez sur « **Mon dossier transport scolaire** » : une nouvelle page s'ouvre.
3.
 - a. Il s'agit de votre première inscription au transport scolaire ? Cliquez sur « Je crée un compte ».
 - b. Vous avez déjà inscrit un de vos enfants au transport scolaire de la Région Grand Est ? Connectez-vous à votre compte.
4. Remplissez le formulaire en vous reportant au tutoriel si besoin.

Inscrivez-vous avant le **11 juillet** pour recevoir la carte de transport scolaire avant la rentrée¹.

(1) Inscription toujours possible après cette date mais la réception de la carte avant la rentrée n'est pas garantie.

A large, abstract teal graphic in the bottom right corner of the page, consisting of several overlapping rounded shapes.

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

Les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (lycées généraux, CFA, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats) sont considérés comme **ayants droit** et bénéficient du transport scolaire, s'ils répondent aux trois critères cumulés ci-dessous :

- Résider en Région Grand Est,
- Être scolarisés dans une commune autre que la commune de résidence,
- Être scolarisés conformément à la carte scolaire définie par l'Éducation Nationale.

Les élèves **non ayants droit** peuvent avoir accès aux cars dans la limite des places disponibles.

Dans tous les cas, **vous devez obligatoirement procéder à l'inscription de votre enfant pour bénéficier du transport scolaire**, de la maternelle au lycée.

Combien coûte le transport scolaire ?

Une participation annuelle est demandée aux familles en fonction du niveau et du statut de l'élève :

	AYANT DROIT	NON AYANT DROIT
Maternelles et élémentaires	0 €	0 €
Collégiens et lycéens	105 €	251 €

Pour toute information sur le transport scolaire Fluo,
rendez-vous sur **fluo.grandest.fr/scolaire**